

Monitoring de protection
République Centrafricaine

Analyse trimestrielle
Janvier - Mars 2021

UNHCR
The UN Refugee Agency

INTERSOS
COOPI COOPERAZIONE INTERNAZIONALE
FCA Finn Church Aid

Méthodologie

En 2020, l'UNHCR et le Conseil Danois pour les Réfugiés (DRC), en tant que co-leads du Groupe Régional de Protection, ont entamé un effort de coordination inter-agences réalisé grâce au Projet 21, un projet pilote dans la région du Sahel (Mali, Niger, Burkina Faso) visant à harmoniser la collecte et l'analyse de données de protection. En République centrafricaine (RCA), l'UNHCR n'a pas encore rejoint le Projet 21 mais a entamé une **réforme approfondie de son Monitoring de Protection** fin 2020 en publiant un appel à manifestation d'intérêt dans lequel l'UNHCR a souligné le besoin d'une nouvelle approche pour faire le Monitoring de Protection allant au-delà de l'analyse basée sur les incidents individuels en y ajoutant un volet permettant une consultation régulière des communautés affectées en les interrogeant sur leurs perceptions concernant les risques de protection auxquels elles sont confrontées selon une approche basée sur l'âge, le genre et la diversité. Dans le contexte de la crise électorale et de la réponse d'urgence aux populations affectées, l'UNHCR en RCA a néanmoins conservé un volet de collecte d'incidents de protection individuels et d'alertes de protection (i.e. violations de droits humains multiples affectant plusieurs victimes) afin d'être en mesure de générer des analyses de protection basées sur les incidents de protection.

Dans l'objectif d'améliorer la compréhension des corrélations entre l'environnement de protection et les risques de protection auxquels la population civile peut être confrontée, tant au niveau individuel qu'en tant que communauté, l'UNHCR a développé **4 questionnaires de collecte de données de protection formalisés grâce à l'outil Kobo Toolbox**. En plus des outils de monitoring classiques permettant la documentation d'incidents individuels et collectifs de protection, l'UNHCR a introduit les enquêtes de perception permettant de consulter directement les populations affectées sur les risques de protection qu'elles connaissent. Enfin, afin d'assurer une utilisation harmonisée de ces outils par ses trois partenaires de Monitoring de Protection – **COOPI, Finn Church Aid (FCA) et INTERSOS** – l'UNHCR a développé un document normatif clarifiant sa vision du Monitoring de Protection, le rôle des différents intervenants et l'objectif des différents outils de collecte.

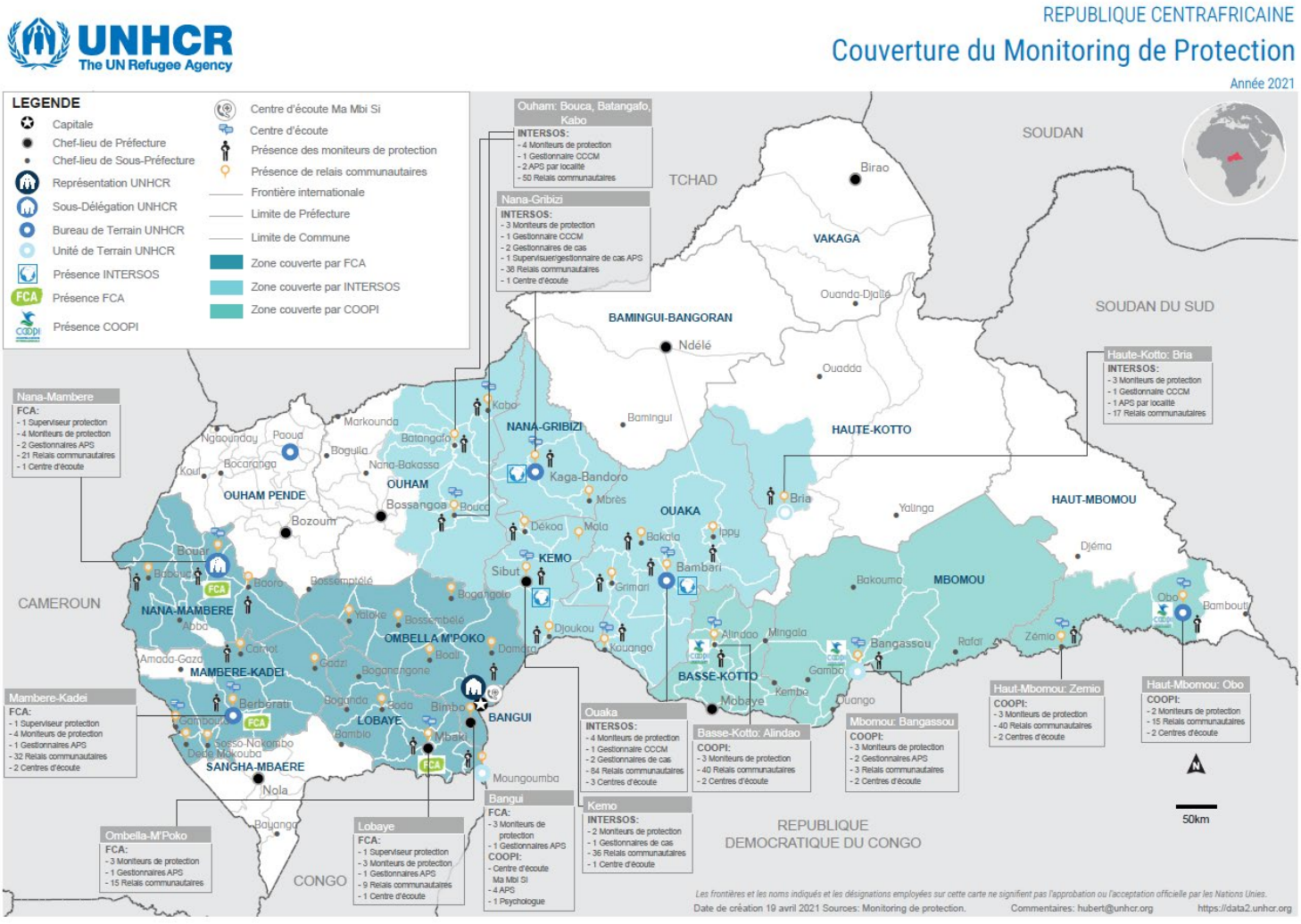
Les données analysées pour produire ce rapport couvrent le **1er trimestre de l'année 2021**. Le projet du Monitoring de Protection est, depuis janvier 2021 présent dans 12 des 16 préfectures de la RCA en priorisant les principales zones de concentration de population relevant du mandat de l'UNHCR et zones de tensions. Dans un souci de priorisation des ressources, l'UNHCR a tenu compte de son implantation sur le territoire centrafricain et de la présence d'autres acteurs de protection pour revoir l'empreinte territoriale du Monitoring de Protection et se retirer de l'Ouham-Pendé, de la Vakaga et de la Bamingui-Bangoran.

Dans le cadre du projet, COOPI, FCA et INTERSOS, ont déployé **45 moniteurs de protection (dont 13 femmes)** qui se sont appuyés sur un réseau composé d'environ **400 relais communautaires (dont près d'1/3 sont des femmes)** et de nombreux comités de protection répartis dans les différentes préfectures couvertes par le projet, notamment autour des sites de déplacés et dans les zones de retour des rapatriés. En complément, et afin de couvrir certaines sous-préfectures difficiles d'accès, chacun des partenaires a entrepris, dans la mesure du possible, des missions de terrain pour couvrir les axes et corroborer les informations collectées via le monitoring à distance lorsque la situation sécuritaire le permettait.

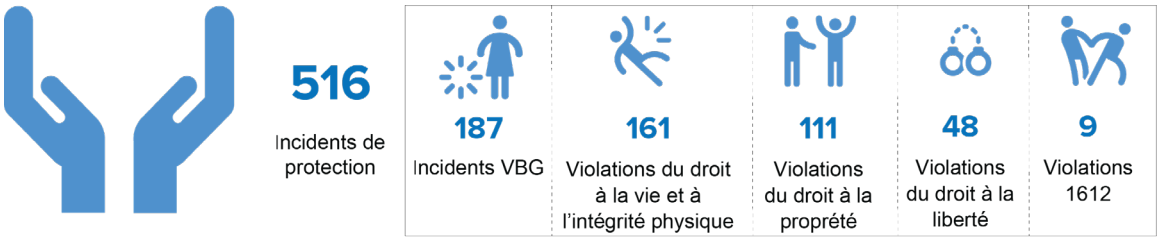
Par ailleurs, afin de répondre à l'émergence de nouvelles zones de tensions dans le contexte de la crise électorale, l'UNHCR, en tant que lead du Cluster Protection, a déployé deux équipes respectivement à

Batangafo (Ouham) et à Bangassou (Mbomou) afin de renforcer la coordination des acteurs de protection sur place. De même, faisant suite au déplacement d'environ 30 000 déplacés internes à Bossangoa (Ouham), l'UNHCR a déployé une équipe pour quelques semaines afin de coordonner la tenue d'une évaluation participative permettant aux acteurs humanitaires sur place de consulter les communautés affectées sur les risques de protection et d'améliorer la collecte de données de protection dans la zone. Enfin, dans le cadre de la réponse d'urgence du 1er trimestre 2021, le staff UNHCR du bureau de terrain de Paoua (Ouham-Pendé) a maintenu une veille humanitaire et documenté les incidents et alertes de protection qui leur étaient rapportés via les structures communautaires mises en place au cours des années antérieures.

Afin de s'adapter au contexte de crise, l'UNHCR a aussi renforcé son approche communautaire du Monitoring de Protection en maintenant le contact, par téléphone notamment, avec ses relais communautaires et autres informateurs clés vivant au sein des communautés et souvent impactés eux-mêmes par la situation. Par ailleurs, la crise ayant retardé le déploiement de ses partenaires de mise en œuvre dans plusieurs préfectures, le staff de l'UNHCR s'est personnellement investi afin d'assurer la continuité du projet et la communication avec les communautés affectées.



Chiffres clés



Le nombre d'incidents individuels de protection rapportés par le biais du Monitoring de Protection au cours du 1er trimestre 2021 est en baisse par rapport à la même période en 2020. Cependant, **cette baisse du nombre d'incidents ne reflète nullement une amélioration de l'environnement de protection** de la population civile en RCA mais plutôt des limitations à la capacité de faire remonter l'information relative aux incidents de protection puisque la crise électorale impactant le pays depuis décembre 2020 a été accompagnée d'un regain de tensions et de violences constatées dans plusieurs préfectures du pays. Par ailleurs, les mouvements des acteurs humanitaires ont été largement limités au cours du 1er trimestre 2021 et la tendance des incidents sécuritaires les impactant était à la hausse avec **168 incidents documentés**, ce qui représente plus du double des incidents rapportés sur la même période en 2020 (73).[1]



[1] OCHA, République centrafricaine, Aperçu des incidents ayant touché les travailleurs humanitaires, éditions mars 2021 et janvier-décembre 2020

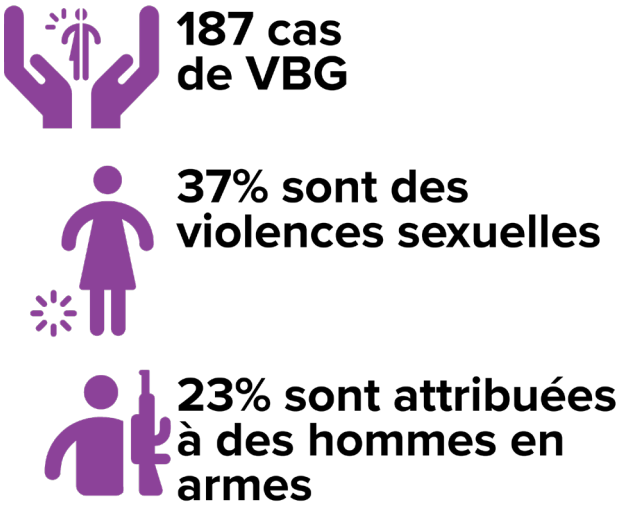
Ainsi, bien que le chiffre total d'incidents individuels soit inférieur au chiffre rapporté par l'UNHCR sur la même période en 2020, les nombreux rapports, alertes et notes reçus par l'UNHCR indiquent que **la situation de protection en RCA s'est sévèrement détériorée dans le contexte des élections**. Également, en plus des 516 incidents individuels de protection rapportés, l'UNHCR et ses partenaires ont signalé **97 alertes de protection** grâce à un nouvel outil introduit dans le cadre du plan de contingence de l'UNHCR qui permet de documenter les incidents de protection de grande ampleur tels que les affrontements entre groupes armés, les déplacements forcés de population, les incursions de groupes armés, les exactions contre la population civile généralisées ou encore les catastrophes naturelles (incendies ou inondations).

En comparaison avec les données rapportées au titre de l'année 2020, la proportion de violations du droit à la propriété et de violations du droit à la liberté vis-à-vis de l'ensemble des incidents documentés sont respectivement en hausse de 6% et 4% alors que la proportion des cas de violences sexuelles et basées sur le genre (VBG) est en baisse de 10%, ce qui s'explique par le fait qu'**il y a eu davantage de violations des droits à la propriété, à la liberté et à la vie signalées en raison de l'insécurité accrue et de la présence massive de groupes armés**. La proportion du nombre de violations 1612 et celle des violations du droit à la vie et/ou à l'intégrité physique sont stables.

Analyse de la situation de protection

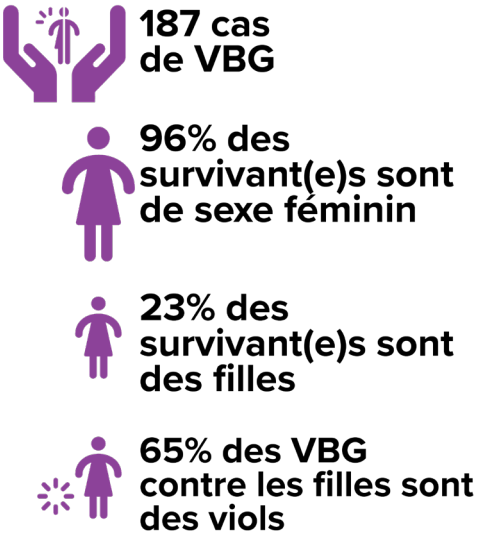
Tendances et risques de protection

La présence accrue et la forte mobilité des éléments de la coalition de groupes armés non-étatiques sur la quasi-totalité du territoire, ainsi que les affrontements avec les FACA et leurs alliés provoquant des déplacements préventifs de population, a exacerbé encore davantage la vulnérabilité des populations déplacées et hôtes et a fragilisé l'environnement de protection déjà connu pour être précaire. Ainsi, de nouvelles tendances et de nouveaux risques de protection sont venus s'ajouter aux tendances existantes.



Les VBG qui représentaient à elles-seules près de 50% des incidents rapportés en 2020, ont constitué un peu plus d'1/3 des incidents de protection rapportés entre janvier et mars 2021 pour les raisons ci-dessus. Environ 37% de ces **incidents VBG** étaient des violences sexuelles (viol, agression sexuelle ou mariage forcé), soit une hausse de 7% par rapport à 2020. De plus, on constate que la part de VBG présumément commises par des hommes en armes – groupes armés non-étatiques et les FACA – a très fortement augmenté passant de 7% à 23% en quelques mois. Cette proportion monte, par ailleurs, à près de 50% pour les cas de violences sexuelles (**violences sexuelles liées au conflit**). L'augmentation du nombre de VBG présumément commises par des hommes en armes semble indiquer que la violence sexuelle ait été utilisée par certains groupes armés comme une arme de guerre pour terroriser la population civile.

Par ailleurs, le contexte sécuritaire instable, et le chaos en résultant, ont exacerbé la vulnérabilité des femmes et filles vis-à-vis des VBG et il a été observé que le nombre de VBG commises par des individus connus des victimes (membres de la famille (MAA) ou de la communauté (MCC)) est resté particulièrement élevé. De même, dans ce contexte de crise, le niveau d'insécurité alimentaire en RCA s'est intensifié en raison de la limitation des mouvements vers les champs et du pillage et/ou des destructions de stocks de réserves alimentaires. Certains rapports reçus par l'UNHCR ont indiqué une augmentation du **sexe de survie** au sein de certaines communautés et quelques femmes ont même confié aux équipes de l'UNHCR les consultant dans le cadre de discussions de groupe, qu'elles n'avaient eu d'autres choix que de recourir au sexe de survie pour nourrir leurs familles.



96% des survivant(e)s VBG sont de sexe féminin, dont 23% sont des filles. Par ailleurs, l'analyse des incidents VBG touchant les filles révèlent qu'une large majorité sont des violences sexuelles (85% dont 65% de viols). De même, 2/3 des **violations 1612** rapportées dans le cadre du Monitoring de Protection sont des violences sexuelles subies par des jeunes filles dont environ la moitié sont des violences sexuelles liées au conflit, notamment des viols en groupe commis par des éléments armés alors que les survivant(e) mineures se trouvaient en brousse.

S'agissant des **violations du droit à la vie et/ou à l'intégrité physique**, de nouvelles tendances ont été observées entre janvier et mars 2021. En effet, alors que les incidents de coups et blessures représentaient environ 75% de cette catégorie de violations de droits humains en 2020, seuls 50% des violations du droit à la vie rapportées au cours du 1er trimestre 2021 sont des cas de coups et blessures. De même, la proportion des cas d'homicides est passée de 8% à 27% et celle des incidents liés aux engins explosifs a été multipliée par 5.

Bien que les enquêtes spécialisées conduites par UNMAS soient toujours en cours, les acteurs humanitaires présents sur le terrain, ainsi que les populations civiles ont ces derniers mois rapporté une présence accrue de restes d'engins explosifs dans plusieurs localités du pays dégradant plus avant l'environnement de protection.



De plus, deux tendances majeures liées aux cas de torture et traitements inhumains ont été observées : (i) environ un cas sur trois a été attribué à des hommes en armes, y compris aux CAN et (ii) près d'un cas sur quatre est lié à une accusation de sorcellerie et résulte de l'exercice de la justice populaire.

La forte présence de groupes armés sur l'ensemble du territoire et leur activisme accru au cours du 1er trimestre 2021 ont considérablement impacté la liberté de mouvements des civils. En effet, plus de la moitié des **violations du droit à la liberté de mouvement** rapportées sont des enlèvements dont la totalité a été commise par des éléments armés (46% GSA, y compris GSAU et GSAF ; 27% CPC ; 23% SRI et 4% GMA). Ces éléments armés en quête de moyens de subsistance enlèvent des civils, y compris des femmes et des enfants, avec pour objectif d'exiger des rançons auprès de leur entourage. De plus, alors que les détentions illégales et arrestations arbitraires représentaient 39% des violations du droit à la liberté documentées en 2020, elles ne représentent que 25% des atteintes à la liberté rapportées entre janvier et mars 2021. Cette baisse s'explique notamment par l'absence de la Police et de la Gendarmerie en début d'année en raison de l'occupation de nombreuses localités stratégiques du pays par les groupes armés. L'analyse des données révèle, par ailleurs, que 84% des cas d'arrestations arbitraires ou de détentions illégales rapportés l'ont été en mars 2021, soit après le lancement des opérations militaires des FACA et de leurs alliés pour regagner le contrôle des localités occupées.

De même, les incursions des groupes armés dans de nombreuses localités du pays se sont accompagnées de nombreuses **violations du droit à la propriété**. En effet, 81% des violations du droit à la propriété documentées au cours du 1er trimestre sont attribués à des hommes en armes, dont 30% aux GSA, 19% commises aux CAN et CPN et 13% aux éléments ralliés à la CPC. Plus particulièrement, on constate que les incidents liés à la taxation illégale sont en baisse de plus de 10% par rapport à l'année 2020 (20% en 2020, 8% en 2021). Cette baisse s'explique en partie par les nombreux mouvements des éléments armés qui, étant moins statiques, n'ont pas pu maintenir leurs barrières illégales sur la durée. Cependant, les données du Monitoring de Protection indiquent que ces mêmes éléments ont multiplié les pillages et les extorsions de biens contre les civils au cours de leurs mouvements puisque ces deux catégories représentent 22% des violations du droit à la propriété rapportées entre janvier et mars 2021 contre 13% en 2020.

L'analyse des alertes de protection rapportées indique que près d'une alerte sur cinq a eu lieu sur un site ou un lieu de regroupement ce qui témoigne de la persistance, en 2021, des **violations du caractère civil et humanitaire des sites** de déplacés en RCA. L'UNHCR a notamment observé une corrélation entre le signalement des incidents de protection survenus sur les sites de déplacés et le retour en province des groupes armés ayant participé à l'offensive sur Bangui. Plusieurs rapports reçus ont, ainsi, fait état de menaces de mort, d'enlèvements, de détention illégale, de cas de tortures et de privations de libertés imposées par des éléments armés. De même, des déplacements de PDI forcés par les groupes armés ont été rapportés notamment à Bouca et à Markounda. Par ailleurs, 39% des alertes de protection rapportées sur les sites ont fait état de dégâts matériaux importants causés par des incendies ou des vents violents, comme ce fut le cas à Batangafo et à Kaga-Bandoro.

4 % d'incidents liés à la transhumance



Dans le contexte de la crise, l'UNHCR et ses partenaires ont, par ailleurs, continué à documenter les incidents de protection résultant de tensions sociales inter ou intra-communautaires. Ainsi, la zone frontalière avec le Tchad a été marquée par des **conflits entre transhumants armés et populations agricoles autochtones**. Les conflits liés au passage des éleveurs transhumants ont engendré des tensions, violences et actes de représailles se traduisant notamment par des enlèvements, des homicides, des viols, des braquages et des pillages. De même, il a été observé que les viols liés à la transhumance ont principalement touché les femmes se rendant en brousse pour chercher de l'eau et que les homicides liés à la transhumance ont presque exclusivement touché des hommes. A la lecture des rapports d'incidents, il semblerait que ces homicides ont souvent été le fruit d'actes de représailles ciblés alors que les viols, quant à eux, semblaient être opportunistes.

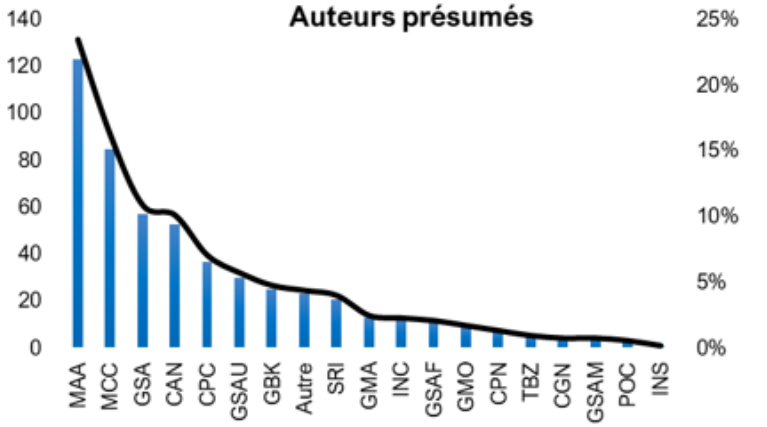
3 % d'incidents liés à des accusations de sorcellerie



De même, les structures communautaires et moniteurs de protection travaillant avec l'UNHCR et ses partenaires ont continué de rapporter des incidents de protection résultant d'**accusations de sorcellerie**. Ainsi, quelques cas d'homicides, cas de coups et blessures ou encore de torture ou traitement inhumain ont été signalés comme étant liés à des accusations de sorcellerie proférées par des membres de la communauté à l'encontre des victimes. Dans les cas d'espèce, il a été relevé que les victimes de ces incidents étaient toutes des personnes

particulièrement vulnérables en raison de leur âge (femmes et hommes âgés) ou de leur situation de déplacement (PDI).

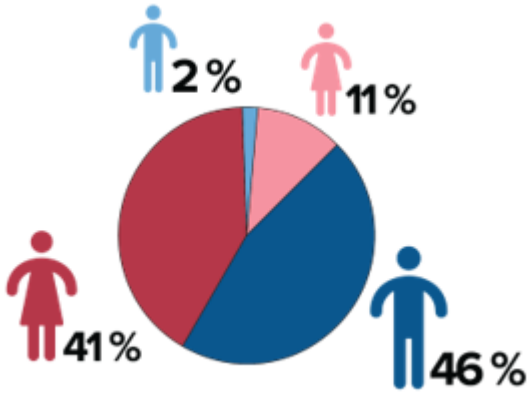
Profil des auteurs présumés



**Clé de lecture : 120 incidents de protection (23%) ont été attribués à des auteurs MAA*

L'analyse des données issues du Monitoring de Protection indiquent que les auteurs présumés des violations de droits humains peuvent être regroupés en trois catégories : les membres de groupes armés (40%) et les forces de l'ordre régulières et autres personnels de maintien de l'ordre (20%), les membres de la communauté et de la famille des victimes (40% des violations). Ainsi, malgré la prévalence d'incidents de protection liés au conflit armé, il convient de noter qu'une large proportion de violations de droits humains sont commises par des membres connus de la communauté et/ou de la famille des victimes. Ce constat est encore plus frappant pour les incidents VBG – et plus particulièrement pour les agressions physiques (VBG), les violences psychologiques et émotionnelles et les dénis de ressources, de services et d'opportunités – puisque 90% des survivant(e)s identifiées dans le cadre du projet ont indiqué que des membres de la communauté et/ou de leur famille étaient les auteurs des incidents qu'ils/elles ont rapporté.

Profil des victimes / survivant(e)s



Au cours du premier trimestre 2021, une légère baisse du nombre de violations à l'égard des enfants a été constatée par rapport à l'année 2020 (↓ 3%). Bien que les enfants aient été exposés à des risques de protection, tels que les séparations familiales, le recrutement et l'utilisation par des groupes armés, les VBG et différentes formes d'exploitation, le contexte de crise a également occasionné la fermeture de nombreuses écoles et la restriction des mouvements de population, y compris des enfants, sur les axes et en brousse ce qui, à terme, a pu contribuer à réduire l'incidence des violations commises contre les enfants en dépit des risques élevés de protection. De même, il convient de noter que les hommes ont été plus souvent impactés par les incidents de protection qu'ils ne l'avaient été en 2020 (↑ 7%) en raison notamment de la hausse des violations du droit à la vie et à l'intégrité physique qui touchent principalement les hommes (77% des victimes identifiées).

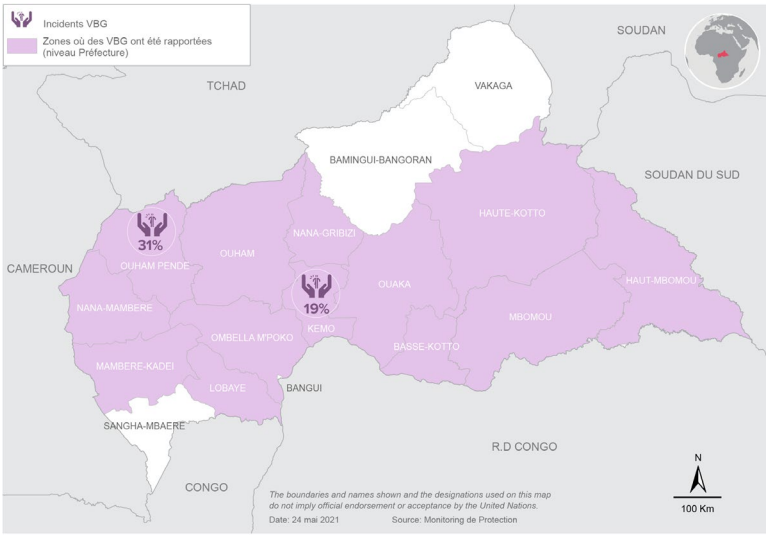
S'agissant du statut des victimes, en dépit de la forte hausse du nombre de déplacés internes observée depuis le mois de décembre 2020 (738 279 PDI selon les chiffres de la CMP au 31 mars 2021), la grande majorité des victimes identifiées dans le cadre du Monitoring de Protection étaient issues de la population hôte. Cependant, environ 1/3 des victimes sont des individus en situation de déplacement : PDI ou PDI retournés. Une grande partie des nouveaux déplacements directement liés à la crise électorale ont été préventifs et, par conséquent, de courte durée ce qui contribue à expliquer que la part de victimes PDI retournées ait plus élevée entre janvier et mars 2021 qu'elle ne l'avait été en 2020 (↑ 6%). Par ailleurs, il convient de noter que 57% des PDI et PDI retournés identifiés par le projet ont subi un incident VBG témoignant d'une vulnérabilité exacerbée aux VBG pour les personnes en situation de déplacement puisqu'elles ont été proportionnément plus impactées par les VBG (pour rappel : 37% du total des incidents de protection rapportés sont des VBG).

62% des victimes sont des résidents

24% des victimes sont des retournés (PDI et rapatriés)

14% des victimes sont des PDI

Analyse géographique



Aucune des 12 préfectures couvertes par le Monitoring de Protection de l'UNHCR n'a été épargnée par la dégradation de l'environnement de protection observée au cours du 1er trimestre 2021. En effet, bien qu'un grand nombre d'incidents de protection documentés par l'UNHCR et ses partenaires ont été signalés dans la Nana-Gribizi, la Ouaka et la Haute-Kotto (zone centre), les rapports reçus par l'UNHCR indiquent que l'environnement de protection s'est également fortement détérioré à l'ouest (Nana-Mambéré, Mambéré-Kadéi et

Ouham-Pendé) et au sud-est (Mbomou) du pays. De même, des incidents VBG ont été rapportés dans chacune de 12 préfectures avec un nombre de viols particulièrement élevé dans la Kémo et l'Ouham-Pendé (respectivement 19% et 31%[2] du total des viols documentés). Également, il convient de noter que les zones où on observe une importante concentration de groupes armés ont enregistré les plus forts taux de violations du droit à la propriété et de violations du droit à la vie en raison de l'activisme des groupes armés à la recherche de moyens de subsistance. Ainsi, la Nana-Gribizi, la Ouaka et la Haute-Kotto ont comptabilisé un nombre élevé de violations du droit à la vie/intégrité physique et de violations du droit à la propriété. A titre d'illustration, 34% du total des homicides rapportés sont survenus dans la Ouaka et 53% du total des vols/braquages ont été rapportés dans la Nana-Gribizi.

Réponses mises en œuvre

En complément du suivi de la situation de protection et de la documentation des incidents de protection, le projet de Monitoring de Protection vise à renforcer la protection des populations affectées par le conflit en contribuant à l'atténuation des risques de protection et autres facteurs aggravants. Plus particulièrement, l'UNHCR et ses partenaires de mise en œuvre contribuent à la prévention des risques de protection par le biais de campagnes de sensibilisation au respect des droits de l'homme et aux mécanismes d'orientation et de prise en charge des victimes.



Bangassou, visite site Siwa – fév. 2021



Bouar, distribution NFI – fév. 2021

Les campagnes de sensibilisation sont particulièrement axées sur la prévention des VBG et des violations graves des droits de l'enfant. Au total, entre janvier et mars 2021, **13 023 hommes, femmes, filles et garçons ont bénéficié de sessions de sensibilisations** par petits groupes et de porte-à-porte portant sur des sujets variés visant à la prévention des incidents de protection. Ainsi, les équipes de protection ont abordé la problématique des VBG sous différents angles afin d'avertir, notamment, sur les conséquences du mariage précoce ou encore des violences conjugales dans le contexte de la Covid-19. En complément, des sensibilisations plus générales ont été organisées afin de contribuer, par exemple, à la prévention des incendies sur les sites, à la protection des personnes accusées de sorcellerie ou à la scolarisation des jeunes filles.

[2] Dans le cadre de la réponse d'urgence du 1er trimestre 2021, le staff UNHCR du bureau de terrain de Paoua (Ouham-Pendé) a maintenu une veille humanitaire et documenté les incidents et alertes de protection qui leur étaient rapportés via les structures communautaires mises en place au cours des années antérieures.

De plus, via la mise en place et la formation d'un réseau vaste de relais communautaires et de comités de protection et l'organisation de diverses campagnes de sensibilisation à travers les zones d'intervention du projet, l'UNHCR et ses partenaires contribuent à la mise en place d'un **mécanisme de protection à base communautaire** contribuant à renforcer l'environnement de protection et la résilience des communautés affectées. Les femmes et hommes, membres de ces différentes structures communautaires, sont personnellement impliqués pour identifier les risques de protection et les besoins de leurs communautés afin de favoriser une approche proactive des populations affectées en amont des interventions de l'UNHCR, de ses partenaires et des autres acteurs humanitaires présents dans les zones couvertes par le projet de Monitoring de Protection. De même, ils participent à l'animation des activités socio-éducatives (causeries, sensibilisation porte-à-porte, etc) de prévention et sont outillés grâce aux formations reçues pour orienter les victimes de violations de droits humains vers les services compétents de prise en charge.
Compte tenu de la très forte incidence des cas de VBG en RCA, l'UNHCR porte une attention particulière à la **réponse de protection en matière de VBG**. Par le biais de ses 19 centres d'écoute répartis dans les 12 préfectures couvertes par le projet, des assistants psychosociaux formés fournissent un soutien psychosocial spécialisé et un accompagnement aux survivant(e)s de VBG. En complément, l'UNHCR, ses partenaires et les structures de protection communautaires qu'ils ont établis orientent les survivant(e)s de VBG identifiés vers des prestataires d'assistance spécialisés, y compris des acteurs médicaux, juridiques et de protection de l'enfance.

Ainsi, entre janvier et mars 2021, au moins **278 survivant(e)s ont bénéficié d'un appui psychosocial** dans les centres d'écoute prévus à cet effet. En complément, les équipes de COOPI, INTERSOS et FCA ont effectué 129 référencements médicaux, 23 référencements juridiques et 12 référencements vers les acteurs de protection de l'enfance selon une approche basée sur le/la survivant(e). De plus, 33 femmes et filles survivant(e)s ont reçu un kit de dignité et 7 autres ont bénéficié d'un appui en « Cash ». Également, l'UNHCR et ses partenaires ont distribué 842 kits NFI afin de répondre aux besoins matériels d'urgence des déplacés internes . En complément, l'UNHCR a remis plus de 34 000 barres de savon et près de 196 ballots de friperie.


Batangafo, distribution de NFI – mars 2021

Les opérations militaires dans le pays, et notamment le long de la MSR 1, corridor d'approvisionnement Bangui-Bouar, ont limité la capacité de distribution de l'UNHCR au cours du 1er trimestre et ont retardé la livraison en RCA d'une vingtaine de containers contenant du matériel prévu pour les distributions aux populations affectées.

Dans un contexte d'urgence humanitaire, la gestion de cas de VBG est un service de protection essentiel et il est généralement proposé par le biais de services statiques (centres d'écoute). Cependant, dans le contexte de l'urgence liée à la crise électorale et des restrictions de mobilité liées à l'insécurité constatées dans plusieurs régions de la RCA, l'UNHCR et ses partenaires ont constaté qu'un grand nombre de survivant(e)s éprouvaient des difficultés à accéder aux centres d'écoutes. L'UNHCR et son partenaire COOPI ont progressivement

introduit une nouvelle modalité de prestation de service via la mise en place d'un centre d'écoute basé à Bangui permettant l'appui et l'accompagnement psychosocial par le biais du téléphone et d'un numéro vert.

Sous la supervision d'une psychologue spécialisée en gestion de cas VBG, 4 assistants psychosociaux assurent la continuité du service via le numéro vert « Ma Mbi Si » (« Ecoute-moi aussi » en Sango) et apportent un appui et un accompagnement psychosocial aux survivant(e)s de VBG référé(e)s par les structures communautaires, structures de santé ou acteurs VBG opérant dans les zones couvertes par le Monitoring de Protection où les services statiques d'appui psychosocial ne sont pas disponibles.

Ma Mbi Si

Le service « Ma Mbi Si » a été conçu après avoir consulté des femmes et des filles des communautés déplacées internes et d'accueil ainsi que des partenaires humanitaires clefs, y compris le Coordinateur du Sous-cluster VBG en RCA. « Ma Mbi Si », c'est le nom que les femmes consultées ont choisi pour ce service. Au centre de « Ma Mbi Si » est l'écoute active, la première étape pour aider les survivant(e)s de VBG à reconstruire leur vie et leur résilience.

Au-delà de sa modalité téléphonique, le service « Ma Mbi Si » incorpore les 18 centres d'écoutes financés par l'UNHCR et offre un paquet de réponse VBG centré sur les survivant(e)s : soutien psychosocial individuel, prise en charge des cas de VBG et référencements médical, juridique ou autre, accompagnés, éventuellement, d'un soutien financier pour les frais de transport et médicaux, de kits de dignité, et/ou d'une autre forme de soutien matériel (kit NFI/abri et/ou « Cash ») pour les survivant(e)s et autres victimes extrêmement vulnérables. En complément, l'UNHCR et ses partenaires mobilisent leurs structures communautaires afin d'apporter un soutien communautaire et de permettre aux survivantes qui le souhaitent de participer à des activités de groupe dirigées par des groupes de femmes locaux. Qu'il s'agisse du service statique (centre d'écoute) ou téléphonique (numéro vert) de « Ma Mbi Si », des procédures et des protocoles contextualisés et des outils de référence sont utilisés par des assistants psychosociaux habilités pour la gestion de cas VBG afin d'adhérer aux normes d'une gestion sûre et éthique des cas VBG.

CONTACTS

Fadela Novak-Irons, Deputy Representative (Protection),
novakfa@unhcr.org, Tel: +236 72 09 99 92

Charlotte Hubert, Associate Community-Based Protection Officer,
hubert@unhcr.org, Tel: +236 72 22 44 53